

A2 RENOV'

SASU au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 797 550 183,
dont le siège social est situé : 65 RUE DE LA CROIX 92000 NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**

L'an 2024,
le 1^{er} octobre,
à 14 heures,

Au siège social, 65 RUE DE LA CROIX 92000 NANTERRE

Madame Lucille THIEBAULT, demeurant 92800 PUTEAUX

Propriétaire de la totalité des 10000 actions de 0,50 euro chacune émises par la société A2 RENOV',

Associée unique et seule Présidente de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Lucille THIEBAULT.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Lucille THIEBAULT, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Remplacement de la Dirigeante ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associée unique, après avoir rappelé la cessation le 1^{er} octobre 2024 de son mandat de Présidente porté dans les statuts, décide de nommer à compter du 2 octobre 2024 en remplacement pour une durée illimitée, Monsieur Hassan BOUADLA demeurant 9 AVENUE MARX DORMOY 93140 BONDY, qui occupera la fonction de Président.

Monsieur Hassan BOUADLA disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Les frais engagés pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation de justificatif.
La rémunération des fonctions fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

Monsieur Hassan BOUADLA, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions auxquelles il vient d'être nommé et qu'il n'est frappé d'aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

DÉCISION 2

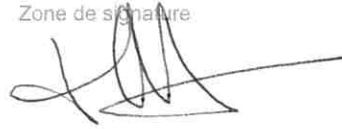
L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.



De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Lucille THIEBAULT

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lucille Thiebault', written over a horizontal line.